



COMMUNE DE MARSENS

Administration
Case postale 32
1633 Marsens

Tél. 026 915 18 44
Fax 026 915 19 44
commune@marsens.ch

HD/cr

Préfecture de la Gruyère

R 17 JUL. 2018



COPIE

RECOMMANDE
Préfecture de la Gruyère
Le Château
Case postale 192
1630 Bulle

Marsens, le 12 juillet 2018

Recours de Monsieur Daniel Demierre interjeté le 9 avril 2018 contre la décision rendue par le Conseil communal de Marsens le 15 mars 2018 - Interdiction de pénétrer dans le périmètre scolaire de Marsens et d'Echarlens durant les heures d'école
Dossier n° 2018-3006

Monsieur Le Préfet,

Nous accusons réception de votre courrier du 4 juillet dernier qui a retenu notre attention.

Etant en vacances, nous sollicitons de votre part une **prolongation de 30 jours, soit jusqu'au 3 septembre 2018**, pour vous adresser notre détermination sur ce recours.

En vous remerciant d'avance de votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Préfet, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La secrétaire :

H. D'Alessandro



Le syndic :

D. Macheret